



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 13 mars 2008 — N° 60

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 mars 2008, sur le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu le sous-ministre des Finances, le Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale, et le secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée nationale relativement à l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Le rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 61, Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 61 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 61 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

13 mars 2008

Adoption du principe

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 67, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 67 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 67 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

À 11 h 18, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le président qui en fait lecture à l'Assemblée :

13 mars 2008

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec transmet et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Québec, le 12 mars 2008

Pierre Duchesne

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009, volumes I, II, III et IV, en versions française et anglaise.

(Dépôt n° 824-20080313)

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Le rapport du Contrôleur des finances relatif au mandat spécial adopté le 20 février 2008, conformément à la *Loi sur l'administration financière*.

(Dépôt n° 825-20080313)

13 mars 2008

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 354 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'application d'une section de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* par la Société protectrice des animaux.

(Dépôt n° 826-20080313)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Morin (Beauce-Sud) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 25 février 2008, transmise par Mme Guylaine Marchand, directrice des commandites de Loto-Québec, à M. André Gagné, organisateur de Woodstock en Beauce, concernant la demande de commandite de l'événement.

(Dépôt n° 827-20080313)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Roy (Lotbinière) dépose :

Un document, en date du 29 octobre 2007, émis par M. Jocelyn Turcotte du Cabinet de la Sécurité publique, et intitulé *Plan gangs de rue*.

(Dépôt n° 828-20080313)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Whissell, ministre du Travail, M. Therrien (Terrebonne) et M. Cousineau (Bertrand) proposent conjointement :

13 mars 2008

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches qui ont perdu un être cher dans l'effondrement d'une toiture hier à Morin Heights dans le comté d'Argenteuil;

QU'elle remercie tous les intervenants qui se sont mobilisés pour venir en aide à la communauté.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. De Martin (Huntingdon), M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale profite de la Semaine canadienne de la sécurité agricole qui se tient du 12 au 18 mars 2008 pour rappeler l'importance de travailler avec prudence afin d'éviter les blessures et les accidents de travail.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lapointe (Groulx), Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, et M. Bédard (Chicoutimi) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale profite de la Journée mondiale des droits des consommateurs qui se tiendra le 15 mars prochain pour rappeler l'importance de reconnaître les droits des consommateurs spécialement lorsqu'il s'agit de besoins essentiels.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

13 mars 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Légaré (Vanier), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Bérubé (Matane) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance exceptionnelle du boxeur québécois Lucian Bute le 29 février dernier qui a su conserver son titre de champion du monde IBF Super-moyens et sa fiche parfaite de 22 victoires dont 18 K.O.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du rapport d'évaluation de la *Loi portant réforme du Code de procédure civile* et du rapport sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP).

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail préparatoire puis en audition avec le président du Conseil supérieur de la langue française, dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Conseil;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, recommandations et conclusions de la commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques portant sur la gestion des matières résiduelles au Québec.

13 mars 2008

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président, informe l'Assemblée que, le vendredi 21 mars 2008, Mme Roy (Lotbinière) s'adressera à M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'état de la sécurité publique au Québec ».

À 15 h 02, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. le président suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 09.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Discours du budget

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le discours du budget 2008-2009 accompagné du document intitulé *Le budget en un coup d'oeil*;

(Dépôt n° 829-20080313)

Le plan budgétaire 2008-2009;

(Dépôt n° 830-20080313)

13 mars 2008

Les renseignements additionnels sur les mesures du budget 2008-2009;
(Dépôt n° 831-20080313)

Le sommaire des opérations budgétaires consolidées pour l'année financière 2007-2008;
(Dépôt n° 832-20080313)

Le sommaire des prévisions des opérations budgétaires consolidées pour l'année financière 2008-2009;
(Dépôt n° 833-20080313)

Les prévisions des opérations de financement consolidées pour l'année financière 2008-2009;
(Dépôt n° 834-20080313)

Les prévisions des opérations non budgétaires consolidées pour l'année financière 2008-2009;
(Dépôt n° 835-20080313)

Les prévisions des revenus budgétaires du Fonds consolidé du revenu pour l'année financière 2008-2009;
(Dépôt n° 836-20080313)

Les prévisions des dépenses budgétaires du Fonds consolidé du revenu pour l'année financière 2008-2009.
(Dépôt n° 837-20080313)

À la fin de son intervention, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Taillon (Chauveau) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

Puis, M. Legault (Rousseau) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

13 mars 2008

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 18 mars 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 51, M. le président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 18 mars 2008, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET